COMMUNE DE GRIMAUD
PORT DE PLAISANCE DE GRIMAUD

CONVOCATION DU COMITÉ LOCAL DES USAGERS PERMANENTS DU PORT (C.L.U.P.P.)

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions du Code des transports relatives au Comité Local des Usagers Permanents du Port (C.L.U.P.P.), j'ai l'honneur de vous convier à la réunion du C.L.U.P.P. du Port de plaisance de Grimaud qui se tiendra :

Le 14 décembre 2026 de 9h30 à 13h30 ;
Lieu : Salle Arthur Bauchet, 834 route des Blaquière, 83310 Grimaud

Ordre du jour

1. Présentation des Candidats à 9h30.
2. Élection des représentants des usagers au Conseil portuaire à l'issue de la présentation et au plus tard 10h30.

Élection des représentants au Conseil portuaire
Au cours de cette réunion, les membres du C.L.U.P.P. procéderont à l'élection des représentants des usagers de la plaisance appelés à siéger au Conseil portuaire pour une durée de cinq ans. Doivent être désignés lors du présent scrutin **3 membres titulaires** et **3 membres suppléants** parmi les candidats membres du C.L.U.P.P.

Les membres souhaitant faire acte de candidature sont invités à adresser leur candidature par écrit à : *usager@portdegrimaud.fr* ou directement au bureau des usagers, *22 Place François Spoerry - 83310 Grimaud*.

Avant le **2 décembre 2026 à midi.**

Seuls les membres régulièrement inscrits au C.L.U.P.P. avant la date du 27 novembre 2026 pourront prendre part au vote et être candidats.

Comptant sur votre participation à cette instance importante de dialogue entre les usagers et la collectivité, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

À Grimaud, le 19 novembre 2026.

Le Maire,
Alain BENEDETTO

MAIRIE DE GRIMAUD VAR